

Orientation 3.4 Préserver la ressource en eau et les milieux associés

Orientation 3.4 Préserver la ressource en eau et les milieux associés

Mesure 3.4.1 Assurer la continuité des cœurs d'eau et la fonctionnalité des zones humides, ripisylves et bocages

"Ces éléments constituent l'architecture des trames bleues. Outre la préservation des continuités sédimentaires, une attention particulière sera portée au maintien et, le cas échéant, à la restauration de continuités écologiques, notamment dans le cadre des plans d'action nationaux."

page 65

Référence ID de l'article : #1225

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 13:35